



Ambassadeurs  
de la  
Jeunesse

# Les relations diplomatiques franco-libanaises : quel pied-à-terre de la France au Moyen-Orient à travers le Liban ?

*Par Mada Sabeh,*

*Docteure en Philosophie politique, spécialiste du Moyen-Orient politico-religieux*

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2019.

## **Comment citer cette publication :**

Mada Sabeh,

« Les relations diplomatiques franco-libanaises : quel pied-à-terre de la France au Moyen-Orient à travers le Liban ? », Ambassadeurs de la Jeunesse, 2 décembre 2019.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : [contact@ambassadeurs-jeunesse.org](mailto:contact@ambassadeurs-jeunesse.org)

Site internet : [www.ambassadeurs-jeunesse.org](http://www.ambassadeurs-jeunesse.org)



## **Sommaire**

Introduction – P.2

*Liban : Tour d'Histoire du pays – P. 3*

*La période du mandat français – P. 4*

*Le Pacte national et les accords de Taëf – P. 7*

*Relations entre la France et le Liban – P. 9*

Conclusion – P. 12

La France a obtenu un mandat sur le Liban par la Société des Nations en 1920. Le Liban a obtenu son indépendance (du mandat français) le 22 novembre 1943. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont toujours très appuyées et positives, d'autant que la France a contribué à moderniser le pays et à l'institutionnaliser.

Cette relation toute particulière entre la France et le Liban (en particulier avec les chrétiens maronites libanais mais plus largement avec tous les Libanais) a historiquement eu pour conséquence l'existence du Liban actuel comme nation reconnue. Les maronites sont une grande majorité au Liban parmi les chrétiens. Le Président de la République est issu de cette confession. Lors des croisades ils reconnaissent l'autorité du pape, contrairement aux communautés chrétiennes melkite et jacobite<sup>1</sup>. Ce rapprochement avec l'Eglise catholique romaine, puis avec la France au XIXe siècle au détriment de l'Empire Ottoman, va aider à la construction de l'indépendance libanaise et pèse toujours son poids dans la politique démocratique libanaise actuelle.

On estime la population libanaise à environ six millions d'habitants dont quatre millions et demi de libanais (plus d'un million d'habitants sont des réfugiés syriens depuis 2011). Celle-ci, pour des raisons politiques (éviter les tensions intercommunautaires en indiquant la démographie exacte de chaque communauté religieuse), ne peut être chiffrée exactement, et le dernier recensement officiel remonte à 1932 (depuis, aucun recensement officiel n'a eu lieu)<sup>2</sup>. En 1943, peu avant la création d'un État libanais indépendant, près de 53% de la population totale sur le sol libanais était chrétienne ; actuellement elle est évaluée à près de 40%.

Le Liban est limité au nord et à l'est par la Syrie, au sud par Israël, et toute sa côte ouest est bordée par la mer méditerranée. Sa superficie est de 10452 km<sup>2</sup>. On compte pourtant, dans ce très petit pays, dix-huit communautés religieuses ou confessionnelles, reconnues et représentées.

---

<sup>1</sup> M. FEKI, *Géopolitique du Liban, Constats et enjeux*, Studyrama, France, 2011, p. 23.

<sup>2</sup> K. AL-JAMMAL, *Les liens de la bureaucratie libanaise avec le monde communautaire*, Paris, Harmattan, 2005, p. 10.

## Liban : Tour d'Histoire du pays

Les ancêtres des Libanais sont communément appelés les Phéniciens. Ils développent par le commerce toutes les grandes cités du rivage du futur Liban : Sidon, Byblos, Tyr, Beyrouth, Tripoli. Chaque cité phénicienne est une cité-État qui a son propre monarque et sa propre indépendance.

C'est à l'arrivée des Romains, lorsque Pompée annexe la Syrie et en fait une province romaine « Provincia Syria », où il incorpore la Phénicie et la Syrie, que la Phénicie cesse officiellement d'exister, en 64 av J.-C. À la Phénicie succède donc les empires romains et byzantins puis les Arabes : Omeyyades, Abbassides, et Fatimides. Ce sont les Croisés qui viendront progressivement renverser les Fatimides. Les Croisés seront vaincus par les Mamelouks et la Syrie puis le Liban seront alors divisés en six grandes provinces dont trois pour le Liban. Les Mamelouks sont vaincus par les Ottomans en 1516. Le découpage administratif effectué par les Mamelouks sera gardé par les Ottomans<sup>3</sup>.

En 1833, la Syrie passe sous administration égyptienne lorsque le roi égyptien Mohammad Ali réussit à vaincre l'Empire Ottoman ; au Liban, le Libanais Béchir II est alors son allié et gère le pays comme il le désire<sup>4</sup>. Toutefois, ce roi triple le prix de certains impôts et en crée de nouveaux. Alors, le 8 juin 1840, les leaders libanais toutes confessions confondues (chrétiens, druzes, chiites et sunnites) se retrouvent à Antélias, ville libanaise, où ils prêtent serment de combattre l'autorité égyptienne. Les grandes puissances<sup>5</sup> utiliseront cette insurrection libanaise pour justifier une intervention commune en Orient.

Le Liban est alors assiégé et Béchir II se retire ; le 10 octobre 1840, il se constitue prisonnier. Béchir III n'aura pas sa force de pouvoir. L'Empire Ottoman le destitue en janvier 1842 et désigne un gouverneur étranger au pays : Omar pacha Al-Namsawwi, un chrétien converti à l'Islam. Mais l'administration ottomane directe débouche sur un échec. Alors en décembre 1842, les chancelleries européennes s'entendent pour proposer aux Ottomans la division de la Montagne libanaise en deux districts séparés, l'un druze au nord et l'autre

---

<sup>3</sup> D. AMMOUN, *Histoire du Liban contemporain*, Paris, Fayard, 1997, p. 33.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>5</sup> Ce sont des troupes anglaises, ottomanes (majorité), et autrichiennes, sous la direction des Anglais, qui débarqueront à Jounieh, port du Liban. Cf. D. AMMOUN, *op.cit.*, p. 55.

maronite au sud, soumis à la suzeraineté de l'Empire Ottoman. Celui-ci adopte sans difficulté la proposition européenne<sup>6</sup>.

En 1860, une révolte paysanne libanaise provoque des massacres interconfessionnels. Ceux-ci mènent au Règlement organique<sup>7</sup> (dont les Protocoles de 1861 et de 1864<sup>8</sup>) qui ont donné au Liban ce caractère majoritairement chrétien qu'il conservera jusqu'à la guerre civile de 1975. Ces textes érigent le confessionnalisme en système et celui-ci va s'enraciner depuis dans les mœurs libanaises. Un accord et des textes créés par des puissances extérieures au pays en vue d'une meilleure gouvernance de celui-ci.

### La période du mandat français

Après la première guerre mondiale en 1918, la France obtient, en vertu des accords Sykes-Picot, le contrôle d'une partie du Proche-Orient, établit son mandat sur la région, et sépare le Liban de la Syrie. En effet, une délégation libanaise avait demandé à la conférence de paix de Paris (en 1919) la création d'un Liban sous ses frontières actuelles (un Grand Liban séparé de la Syrie). Dans les nouvelles frontières libanaises, les chrétiens sont à peine majoritaires. La France y institutionnalise le confessionnalisme.

Le général français Gouraud proclame par arrêté du 31 août 1920 la formation de l'État du Grand Liban dans ses frontières actuelles, avec Beyrouth pour capitale, et le lendemain, 1<sup>er</sup> septembre, son indépendance. Toutefois l'indépendance n'est pas effective puisque le pays demeure jusqu'en 1926 sous l'administration directe des autorités mandataires qui détiennent tous les pouvoirs, législatif et exécutif<sup>9</sup>.

C'est une Constitution laïque qui est annoncée bien qu'elle ne soit pas inscrite (les textes constitutionnels des pays voisins mentionnant en général l'Islam en tant que religion d'État). La loi du 21 mai 1926 place les services de la sûreté générale à la disposition de la puissance mandataire et ainsi toutes les prérogatives relatives à la sécurité et à

---

<sup>6</sup> D. AMMOUN, *op.cit.*, p. 59.

<sup>7</sup> Accord entre les grandes puissances et l'Empire Ottoman qui réduit le Liban au Mont-Liban.

<sup>8</sup> Ils désignent le gouverneur comme obligatoirement chrétien, et le Conseil administratif doit comporter une majorité chrétienne : 4 maronites, 3 druzes, 2 grecs-orthodoxes, 1 grec-catholique, 1 sunnite et 1 chiite, soit au total, 7 sièges pour les chrétiens, et 5 pour les trois communautés musulmanes.

<sup>9</sup> A. ISMAIL, *Le Liban, Histoire d'un peuple*, Dar al-makchouf, 1965, p. 193.

l'intégrité du territoire demeurent aux mains de la France. Mais un territoire libanais distinct de la Syrie est proclamé, où les chrétiens sont majoritaires, bien qu'il n'ait pas encore son autonomie et sa souveraineté<sup>10</sup>. Cette Constitution de 1926<sup>11</sup> établie sous le mandat conféré à la France par la Société des Nations favorise le confessionnalisme.

Lors de la seconde guerre mondiale, et alors que le Liban est toujours sous mandat français, des avions lancent des dizaines de milliers de tracts sur les villes du Liban (le 8 juin 1941). Sur ceux-ci on pouvait lire la proclamation du général Catroux faite au nom du Général de Gaulle, leader de la France libre, qui affirme leur donner l'indépendance :

*« [à] l'heure où les forces de la France libre, unies aux forces de la Grande-Bretagne, son alliée, pénètrent sur votre territoire, je déclare assumer les pouvoirs, les responsabilités et les devoirs du représentant de la France au Levant. Ceci au nom de la France libre qui s'identifie avec la France traditionnelle et authentique et au nom de son chef, le général de Gaulle. En agissant comme tel, j'abolis le mandat et je vous proclame libres et indépendants. (...) Voici venue pour vous une grande heure dans votre histoire. La France par ma voix vous déclare indépendants, la France qui lutte pour sa vie et pour la liberté du monde ! Général Catroux<sup>12</sup> ».*

Cette indépendance annoncée ne vint pas de façon immédiate. Après la signature de l'armistice à Acre (14 juillet 1941), les troupes anglaises et françaises occupèrent le Liban. Le Général de Gaulle s'y rendit début août et voulut remplacer le mandat par un traité avec la France. Mais les Libanais demandèrent à de Gaulle de reconnaître l'indépendance inconditionnelle de leur pays<sup>13</sup>. Ce qu'il refusa de prime abord.

---

<sup>10</sup> M. FEKI, *op. cit.*, p. 38.

<sup>11</sup> Première Constitution proclamée avant l'indépendance effective du Liban actuel. Elle traitait du futur État. Bien que révisée et augmentée à plusieurs reprises (1927, 1928, 1943, 1947, 1948, 1976, et 1990), elle n'a pas changé dans sa structure de fond. Voir C. Koch, « La Constitution libanaise de 1926 à Taëf, entre démocratie de concurrence et démocratie consensuelle », *Egypte/ Monde Arabe*, Troisième Série, *Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, [En ligne], publié le 08 juillet 2008, Disponible sur : <http://ema.revues.org/1739>].

<sup>12</sup> A. GRESH, D. VIDAL, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Pluriel, 2011, pp. 403-404.

<sup>13</sup> A. ISMAIL, *op. cit.*, p. 204.

Le 8 novembre 1943, le Parlement libanais procéda à l'amendement de la Constitution, supprimant les articles qui se référaient au mandat et modifiant ceux qui traitaient des pouvoirs et prérogatives du haut-commissaire français (soit celui qui représentait l'autorité mandataire française et qui avait les pleins pouvoirs). Le Président de la république devint le chef de l'exécutif, détenant tous les pouvoirs constitutionnels normalement réservés au haut-commissaire, et le Parlement l'unique pouvoir législatif. Il fut également établi que la langue arabe devint la seule langue officielle du pays<sup>14</sup> (auparavant le français était également langue officielle).

Les Français réagissent en incarcérant le 11 novembre 1943 le Président de la république, le Président du conseil, certains ministres et un député ; ils suspendent la Constitution, révoquent le Parlement et nomment par arrêté Emile Eddé comme chef d'État<sup>15</sup>. La population libanaise se révolte alors de façon immédiate et unanime. Emile Eddé fut incapable de former un gouvernement. Devant la pression nationale et internationale, les prisonniers furent libérés le 22 novembre<sup>16</sup>. Ce jour est aujourd'hui la fête nationale d'indépendance au Liban. Il aura fallu aussi un accord non écrit, le « pacte national », compris entre les grandes familles sunnites et maronites<sup>17</sup>. Le nouvel État maintient le confessionnalisme.

L'emblème national conçu en 1920 (drapeau français frappé d'un cèdre vert au milieu) est remplacé par un nouveau. Les chrétiens Libanais refusent les couleurs noire et verte, communes aux pays arabes et islamiques. Henri Pharaon<sup>18</sup> met alors au point son propre modèle en s'inspirant de l'emblème autrichien (composé de trois bandes horizontales, deux rouges encadrent une blanche qui porte les armoiries du pays). Ce même drapeau comporte une seule modification : un cèdre remplace le blason autrichien. Pour les Libanais le cèdre constitue le symbole national. Le rouge du nouveau drapeau, d'après Pharaon, constitue la révolution<sup>19</sup>.

L'évacuation complète des troupes françaises d'occupation fut décidée pour le 31 décembre 1946. Le Liban est désormais État

---

<sup>14</sup> A. ISMAIL, *op. cit.*, pp. 208-209.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 209-210.

<sup>17</sup> A. GRESH, D. VIDAL, *op. cit.*, pp. 445-446.

<sup>18</sup> Député au Parlement entre 1943 et 1946, il fut également ministre des affaires étrangères de 1945 à 1947. Pharaon était un des hommes libanais les plus fortunés du pays et avait une forte influence à la fois nationale et internationale.

<sup>19</sup> D. AMMOUN, *op. cit.*, p. 466.



souverain. Il adhère le 22 mars 1945 à la Ligue des États arabes et devient membre des Nations Unies<sup>20</sup>.

## Le Pacte national et les Accords de Taëf

### Le Pacte national

Le Pacte national définit en 1943 le partage des pouvoirs entre les différentes communautés libanaises et est adopté à partir d'octobre 1947. Ce pacte organise la représentation formelle des communautés religieuses dans l'État libanais, et à travers lui chaque communauté détient son propre pouvoir constitutionnel. En effet, en vertu de ce pacte, les chrétiens maronites obtiennent la présidence de la République, tandis que les musulmans sunnites reçoivent la tête du gouvernement et les chiïtes la direction de l'Assemblée. Le Président, le Premier ministre, et le Président du Parlement, représentent ainsi chacun leur communauté respective au sein du pouvoir politique<sup>21</sup>. Cette répartition communautaire a été décidée en vue d'enrayer les risques de guerre civile et s'accompagne de l'abandon des ambitions panarabes du côté musulman et de la renonciation à la protection française du côté chrétien<sup>22</sup>. Ce pacte, toujours tenu, est le fondement de la politique libanaise d'aujourd'hui et de son confessionnalisme. Il a été rédigé et signé de manière officielle à travers les Accords de Taëf, plus de 40 ans plus tard.

Entre 1945 et 1975 (date du début de la guerre civile libanaise), le pays connaît un fort essor économique, dû notamment à la croissance et à la réussite de son secteur bancaire. Il sera souvent nommé la Suisse du Moyen-Orient. Mais la fragilité de la région finira par l'ébranler. Fin 1969, la Résistance palestinienne, appuyée par un mouvement populaire libanais, légalise<sup>23</sup> sa présence dans les camps au sud du Liban, et après l'élimination de l'O.L.P. de Jordanie en

---

<sup>20</sup> A. ISMAIL, *op. cit.*, pp. 210-211.

<sup>21</sup> C. KOCH, « La Constitution libanaise de 1926 à Taëf, entre démocratie de concurrence et démocratie consensuelle », *Egypte/ Monde Arabe, Troisième Série, Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, [En ligne], publié le 08 juillet 2008, Disponible sur : <http://ema.revues.org/1739>, p. 43.

<sup>22</sup> M. FEKI, *op. cit.*, pp.28-29.

<sup>23</sup> Des accords secrets, dits « Accords du Caire », ont été signés entre des délégations libanaises et l'O.L.P. le 3 novembre 1969 au Caire, légalisant la présence des Fédayins (combattants) Palestiniens au Liban-Sud. Ces accords furent une des causes principales menant à la guerre civile libanaise de 1975, et furent annulés par le Président de la République Amine Gemayel en 1987.

1970-1971<sup>24</sup>, y forme sa base palestinienne. Israël multiplie alors les raids de représailles sur le Liban. La guerre civile éclate le 13 avril 1975 au Liban.

En 1982, l'armée israélienne envahit le pays. Béchir Gemayel est élu puis assassiné sous protection israélienne (il est remplacé par son frère Amine). Son assassinat a pour conséquence directe les tristement célèbres massacres de Sabra et Chatila. Le pouvoir du Président Amine Gemayel subit défaite sur défaite. Israël se retire en 1985, à l'exception d'une « zone tampon » au sud contrôlée avec l'aide de l'Armée du Liban-Sud.

En 1988, sans successeur à Amine Gemayel, le Liban se retrouve sans Président, avec deux gouvernements – l'un « chrétien » dirigé par le général Michel Aoun, chef de l'armée, l'autre « musulman » conduit par Selim Hoss<sup>25</sup>. Aoun décide alors de mener une guerre pour le pouvoir et contre la Syrie, qui aura pour résultat de creuser davantage le fossé de la guerre civile, en jetant notamment les chrétiens les uns contre les autres (opposition entre deux principaux partis chrétiens, les Aounistes avec à leur tête Michel Aoun et les Forces Libanaises<sup>26</sup> avec à leur tête Samir Geagea – cette opposition est toujours d'actualité dans la nouvelle société libanaise avec le retour à la fois de Aoun et de Geagea sur la scène politique ces dernières années).

Les Accords de Taëf, signés en octobre 1989, mettront fin à la guerre civile.

### *Les Accords de Taëf*

À l'initiative de la Ligue arabe, les députés Libanais sont convoqués à la fin du mois de septembre 1989 à Taëf, en Arabie saoudite, pour discuter d'un projet de Charte nationale de réconciliation. Soixante-deux députés sont présents : trente-et-un

---

<sup>24</sup> Appelé « Septembre noir » car débuté en septembre 1970, le conflit entre le royaume hachémite et l'O.L.P. durera jusqu'en 1971. Il s'agira surtout d'une tentative de s'emparer du pouvoir que le roi de Jordanie écrasera violemment, et l'O.L.P. (dont Arafat et ses combattants) furent expulsés et se réfugièrent au Liban.

<sup>25</sup> A. GRESH, D. VIDAL, *op. cit.*, p. 449.

<sup>26</sup> Forces Libanaises : FL : Parti politique libanais, originellement milice chrétienne qui joua un rôle actif dans la guerre civile libanaise de 1975 à 1990. Il a été fondé en 1977. Son leader est Samir Geagea. En 1994 le parti fut interdit et Geagea fut incarcéré (le seul acteur de la guerre civile libanaise à être incarcéré malgré la loi d'amnistie). En 2005, après le départ des Syriens, il fut amnistié et revint sur la scène politique, de même que son parti.

chrétiens et autant de musulmans. Le 22 octobre, les accords dits de Taëf sont finalement trouvés pour mettre fin à la « crise » libanaise qui durait depuis 1975. Une de leurs principales conséquences et des plus positives a été l'arrêt des combats et de la guerre civile. Ces accords modifient la répartition confessionnelle des postes à la chambre et dans les administrations : le nombre de députés est désormais réparti à égalité entre chrétiens et musulmans. Cette nouvelle loi indique que la composition démographique du pays ne compte pas et que les communautés religieuses regroupées en deux groupes principaux se partageront le pouvoir politique à égalité.

L'exécutif est majoritairement transféré au Conseil des ministres, le législatif au Parlement. La politique de tous les jours est menée par le Parlement et le Conseil des ministres ; le « chef de l'État » reste le gardien de la Constitution et dispose de moyens d'action à l'encontre des autres organes d'État<sup>27</sup>. C'est également le Président qui désigne le Premier ministre (avec l'accord du Président du Parlement), qui, lui, formera le gouvernement. La désignation du Premier ministre, et la formation du gouvernement, se font tous deux après consultations parlementaires, ce qui fait que toutes les étapes de formation du gouvernement doivent réunir la concertation et l'accord à la fois des trois communautés principales - maronite, sunnite, chiite - mais également de toutes les communautés (l'opinion parlementaire représentant toutes les communautés)<sup>28</sup>. Les pouvoirs exécutif et législatif sont ainsi reliés entre eux par consensus, de même que les communautés religieuses à travers eux.

## **Relations entre la France et le Liban**

Depuis l'indépendance du Liban, les relations politiques entre la France et le Liban sont bonnes. La France est l'un des principaux partenaires politiques du Liban. La dernière visite date de septembre 2019 où le premier ministre Libanais Saad Hariri a rencontré Emmanuel Macron à Paris. Ce même premier ministre qui avait été « forcé » à démissionner fin 2017 par l'Arabie Saoudite, et qu'Emmanuel Macron à force de médiation, négociations et diplomatie avait pu rétablir à la tête du pays.

---

<sup>27</sup> C. KOCH, *op. cit.*, p. 44.

<sup>28</sup> *Ibid.*

### Relations économiques

Chaque année, la France procure des centaines de millions d'aides économiques au Liban. Le stock d'investissements directs français au Liban est en croissance constante. Il atteignait 612 millions d'euros en 2017, contre 295 millions d'euros en 2010. Le stock d'investissements libanais en France augmente également depuis plusieurs années, s'élevant à près de 3 milliards d'euros fin 2017<sup>29</sup>. En 2018, les exportations de la France vers le Liban s'élevaient à 748 millions d'euros et les importations françaises depuis le Liban à 54 millions, soit une balance commerciale pour la France de 694 millions d'euros<sup>30</sup>.

Le nombre des entreprises françaises qui exportent au Liban est passé de 4 558 en 2016 à 4 707 en 2017, ce dernier chiffre étant supérieur de 15% à ce qu'il était en 2007. Près d'une centaine d'entreprises françaises sont présentes au Liban dans des secteurs variés : agro-alimentaire, télécommunications, grande distribution, industrie pétrolière et services financiers notamment<sup>31</sup>.

Par ailleurs, le 6 avril 2018, la France a organisé à Paris une conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et avec les entreprises (CEDRE). Lors de cette conférence, les autorités libanaises ont présenté un plan de réforme économique et budgétaire ainsi qu'un plan d'investissement dans les infrastructures du pays. Plus de 11 milliards de dollars – principalement en prêt – ont été identifiés pour le financement de ce plan d'investissement, dont une annonce française à hauteur de 550 millions d'euros<sup>32</sup>.

Aujourd'hui, les Libanais attendent toujours la mise en place concrète de ce plan de réformes financé, car ils sont en manque réel d'infrastructures adéquates, d'eau potable, d'électricité, etc. C'est d'ailleurs une des raisons principales qui poussent la population à se révolter depuis le 17 octobre 2019.

Enfin, depuis le début de la crise syrienne en 2011, la France apporte également une aide humanitaire destinée tant aux réfugiés syriens et palestiniens (1,5 million environ pour une population totale de 6 millions) qu'aux Libanais les plus vulnérables. Lors de la

---

<sup>29</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/liban/relations-bilaterales/>

<sup>30</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/liban/presentation-du-liban/>

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

conférence de Bruxelles III de soutien à l'avenir de la Syrie et de la région (14 mars 2019), la France s'est engagée sur 1,1 milliard d'euros (200 millions d'euros de dons et 900 millions d'euros de prêts) sur la période 2019/2022, dont une partie importante pour le Liban<sup>33</sup>.

### *Relations diplomatiques et culturelles*

On dénombre une cinquantaine de visites d'État entre les deux pays ces cinq dernières années, ce qui est considérable. Par ailleurs, fait notable, la visite du Président Libanais Michel Aoun était pour Emmanuel Macron la première visite d'un Président étranger en son début de mandat. Ce qui illustre bien les rapports privilégiés qu'entretiennent les deux pays.

La France aide pour le développement de la Francophonie aussi, qui reste bien présente au Liban malgré une augmentation de la pratique de l'anglais, et ce dans l'environnement économique, médiatique et dans le domaine éducatif. Le Liban est un membre actif de la Francophonie multilatérale et l'ancien président de la République libanaise Michel Sleiman avait signé le pacte linguistique associant le Liban à l'organisation internationale de la Francophonie lors du sommet de Montreux (octobre 2010)<sup>34</sup>. L'agence française pour le développement (AFD) est présente au Liban depuis 1999.

La promotion de la langue française au Liban est un impératif stratégique pour la France dans la région<sup>35</sup>. L'Institut français du Proche-Orient a d'ailleurs été relocalisé à Beyrouth en 2011 (suite à la situation en Syrie), et possède huit antennes à travers le pays, ce qui est conséquent pour un petit pays (Tripoli, Zahlé, Baalbek, Jounié, Deir el Qamar, Saïda, Tyr et Nabatiyeh). Le Liban possède aussi six lycées français conventionnés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et trene-quatre établissements homologués par l'AEFE<sup>36</sup>.

Les deux pays coopèrent également au niveau universitaire et de la recherche, et plusieurs bourses et jumelages sont proposés aux

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/liban/relations-bilaterales/>

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

étudiants libanais qui souhaitent venir étudier en France (et vice-versa pour certains établissements en France).

### *Aide à la sécurité et à la stabilité du pays*

La France contribue au renforcement des forces armées libanaises (FAL) en les aidant à remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire, notamment dans la zone ressortant de la compétence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)<sup>37</sup>, au sud du pays. D'autre part, lors de la conférence de soutien sécuritaire de Rome II (15 mars 2018), la France a annoncé quatorze millions d'euros de don et proposé 400 millions d'euros de prêt aux institutions sécuritaires libanaises<sup>38</sup>.

## **Conclusion**

Il est indéniable que les relations entre la France et le Liban sont très profondes voire fraternelles. Cette entente bien appuyée est le fruit de l'Histoire mais également de liens diplomatiques, culturels et économiques constants et travaillés, qui semblent apporter des bénéfices aux deux intéressés. Le Liban est un allié stratégique de la France ; il lui permet une assise particulière dans la région du Proche-Orient et son « ingérence » - y compris dans les affaires internes du pays - reste en général assez bien reçue.

Aujourd'hui, le pays semble toutefois être dans un tournant historique avec une révolte populaire et nationale qui dure depuis plusieurs semaines ; or la France ne semble pas encore prête à « se mouiller » politiquement, notamment en raison de ses relations avec le premier ministre démissionnaire Saad Hariri, un allié de taille, qu'elle souhaitait garder à la tête du pays. Jean-Yves Le Drian a même déclaré que le pays était actuellement dans une situation de crise très grave, qui pouvait mener au chaos, et a déploré la démission du premier

---

<sup>37</sup> À l'origine, la FINUL a été établie en mars 1978 par le Conseil de sécurité pour confirmer le retrait des troupes israéliennes du sud du Liban, rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la région. La continuité de présence et le financement de la FINUL sont votés chaque année par l'Assemblée Générale. Pour plus de détails voir : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul>

<sup>38</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/liban/rerelations-bilaterales/>

ministre<sup>39</sup>. Cette prise de position ne saurait cependant persister dans le temps, à l'heure où un quart de la population libanaise manifeste dans les rues à la recherche d'une égalité de traitement et de droits, et demande la fin de la corruption généralisée.

C'est particulièrement en ce moment que la France doit mettre sa puissance diplomatique au service d'un pays allié en soif de justice et prêt à tout soutien. En effet, plus que jamais, la stabilité du Liban et son avenir en dépendent.

---

<sup>39</sup> Déclaration du 29/10/2019 à l'Assemblée Nationale.